

**PROCES VERBAL DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 04 Mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

**Étaient présents** : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. Jean-Louis LATOUCHE, Mme Nadine LELIÈVRE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Carole RAVALET, Mme Céline LEFEUVRE, Mme Carine RENAULT, Mme Marie HAGUET, M. Yoann LHUISSIER, M. Jean-Paul LIGER.

**Étaient absents excusés** : Mme Michèle SALMON (donne pouvoir à Mme Eveline FRIGO), M. Michel BERNAD.

**Secrétaire de séance** : Mme Eveline FRIGO.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

1. La suppression d'une partie du point suivant :

- Entretien des champs de la commune rue du moulin neuf et rue de la vallée des bois.

En effet, la décision doit intervenir sur l'entretien du champ de la commune rue du moulin neuf seulement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-accepte la modification, de l'ordre du jour, énoncée ci-dessus.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2023 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13/04/2023.

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX DES BUIS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure d'appel d'offres relative aux travaux de l'aménagement rue de la Croix des Buis est close depuis le 07/04/2023 à 12h.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique : 60%,
- Prix : 40%.

Le Maire présente le tableau d'analyse établi par le maître d'œuvre, INGERIF, après négociations :

**Lot n°1 Terrassement-voirie-Assainissement-Aménagements**

ENTREPRISES	ESTIMATION	
Libellé	Montant HT en €	Montant TTC en €
Tranche Ferme	326 715,50	392 058,60
PSE 2	29 010,00	34 812,00
<b>Total : TF+PSE2</b>	<b>355 725,50</b>	<b>426 870,60</b>

Entreprises	Tranche Ferme		PSE 2		Total : TF+PSE2		Ecart Estimation Globale Base	Valeur technique	Prix : TF+PSE2	
	Montant HT en €	Montant TTC en €	Montant HT en €	Montant TTC en €	Montant HT en €	Montant TTC en €			Note	Rang
CHAPRON	316 475,00	379 770,00	26 620,00	31 944,00	343 095,00	411 714,00	-3,1%	57%	94,96	2
COLAS	350 635,00	420 762,00	27 635,00	32 838,00	378 000,00	453 600,00	7,3%	57,60%	92,05	3
ELB	443 883,70	532 660,44	20 000,00	24 000,00	463 883,70	556 660,44	35,9%	58,20%	86,27	5
EUROVIA	386 614,64	463 937,57	22 448,30	26 937,96	409 062,94	490 875,53	18,3%	60,00%	91,84	4
PIGEON	308 021,79	369 626,15	17 543,90	21 052,68	325 565,69	390 678,83	-5,7%	58,20%	98,20	1

PSE2 = Plus-value (remplacement enrobé noir par enrobé de couleur)

**Lot n°2 : Eclairage public**

ENTREPRISES	ESTIMATION	
Libellé	Montant HT	Montant TTC
Tranche Ferme	27 600,00	33 120,00

ENTREPRISES	Tranche Ferme		Comparatif Estimation Sur montant HT	Rang
	Montant HT En €	Montant TTC En €		
CITÉOS LE MANS	12 667,55	15 201,06	-54.1%	1
INEO ATLANTIQUE SNC	14 997,00	17 996,40	-45.7 %	2

La commission d'appel d'offres s'est réunie, ce jour, afin de retenir les entreprises suivantes :

- lot n°1 = l'entreprise PIGEON pour un montant de 325 565,69 € HT soit 390 678,83 € TTC (Tranche ferme + la plus-value PSE2),
- lot n°2 = l'entreprise CITEOS LE MANS pour un montant de 12 667,55 € HT soit 15 201,06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la décision de la commission d'appel d'offres comme indiquée ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF A LA CRÉATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE CHAMPFLEUR ET DE BÉTHON :**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENGIE GREEN

LES CHAMPS LONGS « Création d'un parc éolien de 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de Champfleur et Béthon ».

Ce dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête du vendredi 28 avril 2023 à 15h00 au mercredi 31 mai 2023 à 12h00 en mairies de Champfleur, siège de l'enquête, et de Béthon.

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairies de Champfleur (5 rue des Vignes) et de Béthon (13 rue de la Mairie) lors des permanences suivantes :

- Le vendredi 28 avril 2023, de 15h00 à 18h00 (Champfleur),
- Le jeudi 04 mai 2023, de 15h30 à 18h30 (Béthon),
- Le samedi 13 mai 2023, de 09h00 à 12h00 (Béthon),
- Le mardi 16 mai 2023, de 15h00 à 18h00 (Champfleur),
- Le mercredi 24 mai 2023, de 09h00 à 12h00 (Béthon),
- Le mercredi 31 mai 2023, de 09h00 à 12h00 (Champfleur).

Le Maire présente les emplacements et les dimensions des éoliennes au Conseil Municipal. Il précise que le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix pour ,1 voix contre et 3 abstentions :

- donne un avis favorable à ce projet.

Pour le prochain sujet, de l'ordre du jour, le Maire se retire de l'assemblée.

La réunion est présidée par le Maire-adjoint, M. LATOUCHE Jean-Louis.

#### **ENTRETIEN DU CHAMP DE LA COMMUNE RUE DU MOULIN NEUF :**

Le Maire-adjoint, M. LATOUCHE Jean-Louis, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entretenir la parcelle ZN n°63 située rue du Moulin Neuf.

Il est proposé d'établir un contrat de prêt à usage entre la commune et le futur locataire pour une durée d'un an.

Le Maire-adjoint donne lecture du courrier du GAEC de la Boubelière se proposant d'entretenir cette parcelle aux conditions du contrat prêt à usage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour :

- décide d'établir un contrat de prêt à usage au GAEC de la Boubelière pour une durée d'un an à titre gracieux.
- Charge le Maire de signer ce contrat.

#### **ENTRETIEN DU CHAMP RUE DE LA CROIX DES BUIS :**

Le Maire-adjoint, M. LATOUCHE Jean-Louis, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entretenir la parcelle ZN n°51 avant le commencement des travaux du futur lotissement.

Le Maire-adjoint, M. LATOUCHE Jean-Louis indique au Conseil Municipal que M. CHATEAU Jean-Pierre a évoqué la possibilité de l'entretenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 5 voix contre, 3 abstentions et 3 voix pour :

- décide de ne pas retenir la proposition de M. CHATEAU Jean-Pierre.

Monsieur le Maire préside à nouveau la réunion du Conseil Municipal.

**VENTE DE L'ANCIEN CAMION DE LA COMMUNE :**

Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, du courrier de l'entreprise A.T. VENTES ET ACHATS située à VITRAY EN BEAUCE qui est en recherche de matériels réformés à recycler.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est encore en possession du vieux camion CITROEN JUMPER immatriculé 5185 WV 72 qui n'est plus utilisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en vente le camion CITROEN JUMPER immatriculé 5185 WV 72,
- demande à l'entreprise A.T. VENTES ET ACHATS de faire une proposition d'achat afin de l'étudier à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**QUESTIONS DIVERSES :**

1. Course cycliste du 28/05/2023.

Le Maire donne lecture du courrier de l'union cycliste d'Alençon Damigny relatif à la demande de don de coupes et trophées pour offrir aux concurrents de cette course cycliste. Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire présente ensuite le tracé dans Fyé de cette épreuve.

**TOUR DE TABLE :**

Mme Nadine LELIÈVRE rend compte du marché aux fleurs qui a eu lieu le 01 mai. En effet, il y a eu une vente de fleurs d'un montant total de 1930,00 € au bénéfice de l'entreprise MOUETTE de Beaumont sur Sarthe.

Mme Nadine LELIÈVRE informe qu'il y a eu un portail de posé à l'école du haut afin de séparer les enfants qui attendent le car le soir et ceux de la garderie pour une meilleure surveillance.

Mme Eveline FRIGO informe que la fête des voisins aura lieu le vendredi 26 mai 2023 à partir de 18h30 sur le terrain communal. Il est indiqué que pour cette année elle est maintenue mais pourra ne plus avoir lieu s'il n'y pas assez de participants.

M. Jean-Louis LATOUCHE informe que la CCHSAM a retenu le programme de voirie de Fyé pour les travaux suivants :

- reprofilage : route de Meslay, au bas bignon et au pont de rosay (VC 127) ;
- 4 tonnes de PATA afin de boucher les fissures de la route et 2 tonnes pour les nids de poules.

Fin de séance à 21 h 35